

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

en 2 exemplaires

L'aide juridictionnelle est attribuée en fonction des revenus du foyer fiscal.

Il est donc indispensable de joindre les principales pièces suivantes :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur, vivant seul, ou du couple si vivant ensemble.
 - Derniers justificatifs de revenus :
 - 6 derniers bulletins de salaire ou indemnités journalières
 - attestations CAF, ou RMI, ou ASSEDIC
 - Copie carte d'identité
 - Copie livret de famille
 - Extrait intégral d'acte de naissance des enfants nés hors mariage
 - Quittance de loyer ou tableau d'amortissement de prêt (si propriétaire)
 - Attestation sur l'honneur du Tribunal de Grande Instance de DAX
 - Un règlement de **13€** (en chèque ou espèces) correspondant au Droit de plaidoirie
- Pièces complémentaires :
- Copie de la convocation devant un tribunal, dépôt de plainte
 - Copie contrat de travail, lettre de licenciement ou de démission

CABINET DE DAX
98 avenue Clémenceau
40100 DAX
Parking de la Chalosse

CABINET DE CAPBRETON
68 Allées Marines 40130
CAPBRETON Parking
Lajus

Tél : 05 58 74 50 55 05
58 72 22 74

Fax : 05 58 56 14 55

contact@dcrq-avocats.fr

Tout dossier incomplet sera retourné